

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-12
portant approbation d'un devis pour la mise en place de
grilles avaloirs route de Montluçon**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en
séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des
délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,
lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant la nécessité de procéder à la mise en place de grilles
avaloirs sur la route de Montluçon et de profiter de la réalisation de
travaux d'assainissement commandés par la communauté de communes
sur cette route pour le faire,
Vu le devis de l'EURL TP TARRET Julien qui s'élève à 2 764, 00 € HT
– 3 316, 80 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : le devis de l'EURL TP TARRET Julien – route de
Chénérailles – 23700 MAINSAT - est accepté pour un montant de
2 764, 00 € HT – 3 316, 80 € TTC, pour la mise en place de grilles
avaloirs sur la route de Montluçon.

Auzances, le 30 Avril 2025

Le Maire,

Françoise SIMON

